

Image not found or type unknown



## licenciement pour faute lourdes et indemnités

Par **tatute**, le **27/06/2010** à **17:23**

bonjour, j ai deux employeurs dans la grande distributions mais malheureusement j ai été licencié par un employeur pour fautes lourdes et je pars dans 15 jours en congé maternité . je voudrais savoir si j aurais la totalité de mes indemnités journalières durant mon congé maternité ou j ais-je avoir une petite compensation par les assedics merci